

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 4 novembre 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AKPINAR-ISTIQAM, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQAM), Mme GAUTHIÉ (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme LECOMTE-LEGRAND (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés : (2) Mme AVENA, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 24 octobre 2014

Délibération n° : 64-2014

Objet : Analyse des Besoins Sociaux (ABS) – restitution 2013

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) constitue, au regard de l'article R. 123-1 du code de l'action sociale et des familles, une obligation annuelle pour les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Elle a pour objectif de mettre en adéquation les besoins de la population et les actions que les CCAS engagent dans le cadre de la politique sociale municipale.

L'ABS permet donc aux différents intervenants du champ social de mieux identifier les publics en situation de précarité ou de fragilité et de réfléchir sur les évolutions envisageables, sur plusieurs années, afin d'anticiper les besoins et les réponses à y apporter.

C'est donc un outil d'aide à la décision, à la disposition du conseil d'administration et des techniciens du CCAS.

A l'issue de la présentation de Monsieur GUERY, du cabinet, et après échange avec les administrateurs, Madame TENENBAUM retient, pour l'action du CCAS, les priorités suivantes :

- Renforcer les réflexions concernant l'adaptation de la Ville au vieillissement de la population.
- Prendre en compte les effets de l'isolement, lié ou non au vieillissement, en matière de ressources et de lien social.
- Engager le développement des solidarités de proximité pour compenser les difficultés constatées en matière de solidarités intergénérationnelles.
- Être attentif à l'accès aux services et au logement pour les familles monoparentales.
- Mobiliser tous les registres possibles en matière d'aide financière pour lutter contre les effets de l'accroissement des inégalités de ressources.

Ces différents éléments seront intégrés dans la construction du budget primitif 2015.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR

Déposé le:

17 NOV. 2014

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM



PUBLIÉ LE

- 5 NOV. 2014